



**NOTRE SERVICE
POUR VOS**
C'est tout naturel !

20.06 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 05.02.2020, une nouvelle convocation a été adressée pour le 12.02.2020.

Le conseil syndical dûment convoqué le 06 février 2020, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 12 février de l'an deux mille vingt, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / 14 Présents / 14 Votants / 0 pouvoirs

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (6)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (3)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (1)
- ④ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (2)
- ⑤ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (2)

0 pouvoir déposé

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
 Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
 notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2020 qui s'est déroulé lors de la séance du 18 décembre 2019

Je propose donc au Comité syndical :

- d'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 29 587 422 €, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
- opérations réelles	24 071 817.00	24 683 428.81
- opérations d'ordre	1 552 944.00	53 142.00
- excédent repris au 002		888 190.19
Total	25 624 761.00	25 624 761.00
Investissement		
- opérations réelles	3 263 219.00	1 063 942.61
- reports de crédits	626 300.00	120 000.00
- opérations d'ordre entre section	53 142.00	1 552 944.00
- opérations d'ordre interne à la section	20 000.00	20 000.00
-excédent repris au 001		1 205 774.39
-affectation des résultats au compte 1068		0.00
Total	3 962 661.00	3 962 661.00

- de dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M14 en vigueur au 01/01/2020, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire avec reprise des résultats.
- De dire que les résultats du budget 2019 sont inscrits dans le budget 2020 selon les termes suivants.

Calcul du résultat 2019

Réalisations budgétaires totales de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2019 :	+ 23 169 729.08
Excédent 2018 repris en fonctionnement (R002) :	+ 2 143 211.67
Dépenses de l'exercice 2019 :	- 24 424 750.56
Excédent de fonctionnement 2018 brut :	= 888 190.19

Réalisations budgétaires totales de la section d'investissement

Recettes de l'exercice 2019 :	+ 1 503 128.86
Excédent 2018 repris en investissement (R001) :	+ 2 061 872.02
Dépenses de l'exercice 2019 :	- 2 359 226.49
Excédent d'investissement 2019 Total :	= 1 205 774.39
Reports d'investissement à financer nets sur 2020 :	- 506 300.00

Inscriptions au BP 2020 :

Au compte de recette d'investissement 1068 :	+ 0.00
Au compte de recette d'investissement 001 :	+ 1 205 774.39
Au compte de recette de fonctionnement 002 :	+ 888 190.19

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

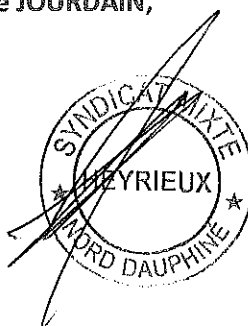
La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 12 février 2020

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



Envoyé en préfecture le 20/02/2020

Reçu en préfecture le 20/02/2020

Affiché le



ID : 038-253804710-20200212-20_06-DE